**Référentiel Interne d’Organisation de la Formation et de l’Évaluation (RIOFE)**

**Équipier SPV**

**Module Incendie - PBE**

***Personnels cibles :***

* Sapeurs-pompiers volontaires *(sauf SPV en activité exclusive Secours d’Urgences Aux Personnes)*

***Domaines d’activités, activités et compétences d’équipier ciblés conformément au Référentiel National d’Activités et de Compétences :***

* Domaine d’activité de la lutte contre l’incendie
* Domaine d’activité protection des personnes, des biens et de l’environnement (PBE)

Activité d’équipier INC/PBE

*16 h / 2 Jrs*

*80 h / 10 Jrs*

Parcours formation des Equipiers SPV

# Suivi des modifications du référentiel

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date** | **N° de version** | **Impact** | **Visa Chef de service FTC** | **Visa Chef GFDC** | **Visa Chef POS** | **Visa DDSIS** |
| Depuis Mars 2020 | Version 1.0 | Projet initial / Etapes de relecture | Ltn HC O.SIMON | Cdt F.BENEDICT |  |  |
| 01/07/2022 | Version 1.0 | Validation et application | Ltn HC O.SIMON | Cdt F.BENEDICT | Ltn-Col M.BESSEYRE | Col HC C. GLASIAN |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

# Sommaire

[Suivi des modifications du référentiel 2](#_Toc94284051)

[Sommaire 3](#_Toc94284052)

[Intégration dans le parcours de Formation des Équipiers SPV 5](#_Toc94284053)

[1. Objectifs et finalités de la formation 7](#_Toc94284054)

[1.1 Finalité de la formation équipier SPV modules INC/PBE 7](#_Toc94284055)

[1.2 Public visé 7](#_Toc94284056)

[1.3 Conditions d’accès à la formation / prérequis 7](#_Toc94284057)

[1.4 Les activités et blocs de compétences incendie et PBE 8](#_Toc94284058)

[2. Organisation et déroulement des formations équipier INC/PBE 9](#_Toc94284059)

[2.1 Déroulement de la formation 9](#_Toc94284060)

[2.2 L’équipe pédagogique 9](#_Toc94284061)

[2.3 Méthodes pédagogique 11](#_Toc94284062)

[2.4 Lieux de formation 11](#_Toc94284063)

[2.5 Moyens logistiques et outils pédagogiques 12](#_Toc94284064)

[3. Mise en œuvre de l’évaluation des formations EQ INC/PBE 12](#_Toc94284065)

[3.1 Modalité de l’évaluation 12](#_Toc94284066)

[3.2 Outils et méthodes d’évaluation 16](#_Toc94284067)

[3.3 Le jury d’évaluation 16](#_Toc94284068)

[3.4 Gestion des « non-réussites » 18](#_Toc94284069)

[3.5 Diplôme / attestation 18](#_Toc94284070)

[3.6 Evaluation de fin de formation 19](#_Toc94284071)

[4. Gestion Administrative et financière 20](#_Toc94284072)

[4.1 Suivi du dossier de stage 20](#_Toc94284073)

[4.2 Restauration et hébergement 20](#_Toc94284074)

[ANNEXES 21](#_Toc94284075)

[Annexe 1 : Blocs de compétences liés aux domaines d’activités de l’équipier Incendie 22](#_Toc94284076)

[Annexe 2 : Chronogramme formation EQ SPV INC/PBE 27](#_Toc94284077)

[Annexe 3 : Modalités d’évaluation d’une formation certificative 28](#_Toc94284078)

[Annexe 4 : Demande d’utilisation temporaire de biens privés ou espaces publics *(dans le cadre de mise en situation de formation)* 29](#_Toc94284079)

[Annexe 5 : 30](file:///D%3A%5CCdt%20B%C3%A9n%C3%A9dict%5CGroupement%20Formation%5CRIOFE%2063%5CRIOEF%20EQ%20SPV%20V%203.0%20VD.docx#_Toc94284080)

[Annexe 6 : Fiche d’évaluation de mise en situation 32](#_Toc94284081)

[Annexe 6 : Fiche d’évaluation de mise en situation 33](#_Toc94284082)

[Annexe 7 : Fiche d’auto-évaluation d’accompagnement du stagiaire 34](#_Toc94284083)

[Annexe 8 : Fiche d’aide au débriefing pour les formateurs 35](#_Toc94284084)

[Annexe 9 : Attestation de suivi de la formation d’équipier INC/PBE 36](#_Toc94284085)

[Annexe 10 : Diplôme d’équipier INC/PBE 37](#_Toc94284086)

[Table des abréviations 38](#_Toc94284087)

## Intégration dans le parcours de Formation des Équipiers SPV

Dès leur recrutement les sapeurs-pompiers volontaires suivent le parcours de formation nécessaire pour occuper les emplois correspondants.

L’équipier intervient au sein d’une équipe lors des opérations de secours sous l’autorité d’un chef d’équipe ou d’un chef d’agrès. Il intervient dans le cadre de quatre missions principales :

* La lutte contre l’incendie
* Le secours d’urgence aux personnes
* Le secours routier
* La protection des personnes, des biens et de l’environnement (PBE)

La formation initiale des équipiers SPV est organisée en plusieurs séquences et modules de formation conformément au référentiel national des activités et de compétences de sapeurs-pompiers volontaires non officiers annexé à l’arrêté du 22 août 2019.

Afin de faciliter la mise en œuvre et la conception du parcours de formation, la formation des équipiers SPV est divisée en quatre RIOFE correspondant à cinq domaines d’activités :

* Module transverse, préalable obligatoire à tous domaines d’activité
* Module SUAP, préalable obligatoire au module SR
* Module INC/PBE
* Module SR (uniquement pour les personnels contribuant à l’armement d’un CIS support d’un moyen SR)

Le service d’incendie et de secours du Puy-de-Dôme, détermine en fonction de ses besoins, la ou les missions réalisées par l’équipier SPV. Un équipier SPV peut également décider, à l’engagement, d’exercer exclusivement l’activité SUAP.

En fonction des cas, la formation initiale est considérée comme acquise lorsque :

Validation Formation Initiale

SPV

en activité SUAP exclusive

=

Module Equipier TRANSVERSE

Module Equipier

SUAP

:

+

SPV

Toutes missions

:

Validation Formation Initiale

Module Equipier

INC / PBE

=

+

Module Equipier

SUAP

+

Module Equipier TRANSVERSE

Le Module SR n’est pas conditionnant pour la validation de la Formation initiale d’équipier SPV puisqu’accessible uniquement aux SPV contribuant à l’armement d’un moyen SR.

*A titre très exceptionnel*, et uniquement dans l’objectif d’optimiser les temps de formation (disponibilité du candidat au regard des dates de formation), un stagiaire peut valider le module INC/PBE avant le module Transverse. Dans ce cas, il ne pourra assurer *aucune mission opérationnelle*. En effet, au-delà des apprentissages en prompt secours, ce module Transverse servant à la bonne compréhension globale de l’activité de sapeur-pompier volontaire, notamment sa sécurité, cette situation doit rester une exception.

## 1. Objectifs et finalités de la formation

###  Finalité de la formation équipier SPV modules INC/PBE

Ce RIOFE a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des équipiers sapeurs-pompiers volontaires (EQ SPV). C’est le document de référence en matière d’organisation et d’évaluation pour toute les formations d’équipiers pour le domaines d’activité :

* De la lutte contre l’incendie
* De la protection des personnes des biens et de l’environnement

###  Public visé

Ce référentiel s’adresse à l’ensemble des équipes pédagogiques et aux acteurs de la formation du SDIS 63 qui comprennent :

* Les acteurs du Groupement Formation et Développement des Compétences (GFDC)
* Les référents formation identifiés par le GFDC au sein des compagnies
* Les formateurs (ACPRO, FORAC et concepteurs)
* Les stagiaires (apprenants)

###  Conditions d’accès à la formation / prérequis

Pour accéder à cette formation les sapeurs-pompiers volontaires doivent avoir validé à minima le module transverse et être apte médicalement pour exercer les activités incendie et protection des personnes, des biens et de l’environnement.

Le SPV doit s’inscrire sur les sessions proposées au calendrier de formation via l’outil *Webfor* et sous condition de validation de sa hiérarchie.

Formation à distance et tutorat

Pour chaque activité une partie de la formation peut être réalisée au sein du CIS d’affectation à l’aide, d’un tuteur. Ce tutorat permettra de valider certaines compétences associées dans le cadre de la FOAD. Les modalités de mise en œuvre du tutorat pour les apprenants en CIS **sont définis dans Le guide du tutorat**.

Le tutorat doit permettre au stagiaire de se préparer à ses futures fonctions par l’échange avec son tuteur avant formation. Le tuteur, ACPRO, est désigné par le chef de CIS et doit préparer le stagiaire avant la formation. Cet accompagnement doit être réalisé dès que possible après la validation de participation au stage.

###  Les activités et blocs de compétences incendie et PBE

Le RIOFE équipiers INC/PBE reprend l’ensemble des compétences issues du référentiel national de compétence de l’équipier SPV. Ces blocs de compétences sont détaillés dans l’annexe **1.**

|  |  |
| --- | --- |
| **ACTIVITÉS / Blocs de compétences** | **COMPÉTENCES ASSOCIÉES** |
| **Domaine d’activité de la lutte contre l’incendie** |
| 1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité | Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité |
| Prendre en compte des impliqués |
| 2. Sécuriser la zone d’intervention | Analyser l’environnement opérationnel |
| Identifier les risques |
| Mettre en place les zonages opérationnels |
| 3. Eteindre un incendie | Réaliser un dispositif d’extinction |
| Exploiter les capacités des équipements d’extinction |
| **Domaine d’activité protection des personnes, des biens et de l’environnement** |
| 6. Intervenir sur des missions de protection des personnes, des biens et de l’environnement | Participer à la protection des personnes et des biens |
| Participer à la protection de l’environnement |
| Intervenir lors d’évènements climatiques  |
| 7. Intervenir pour une mission impliquant des animaux | Intervenir en présence d’un animal blessé en danger ou menaçant |
| Procéder à la destruction d’hyménoptères  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Blocs de compétences****trensversal** | **COMPÉTENCES ASSOCIÉES** |
| A. S’impliquer dans son activité | Développer la réflexivité |
| Engager une démarche de développement permanent |
| Comprendre et rédiger des écrits |
| Exercer en qualité d’acteur du service public |
| Diffuser la culture du service public |
| B. Agir au sein d’un collectif | S’intégrer au sein du collectif |
| Travailler avec et pour le collectif |
| Echanger et partager les informations |
| C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels | Contrôler les matériels et véhicules |
| Reconditionner les équipements, matériels et véhicules |

## Organisation et déroulement des formations équipier INC/PBE

La formation est pilotée sous l’autorité du groupement formation et développement des compétences. Son organisation et sa responsabilité pédagogique sont déconcentrées au niveau des compagnies.

Effectif de stagiaires à respecter pour cette action de formation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Effectif stagiaires | Minimum | Optimum | Maximum |
| 8 | 12 | 14 |

###  Déroulement de la formation

**Le chronogramme de la formation EQ INC/PBE est visible en** [**annexe 2**](#_ANNEXE_2_Chronogramme)

Conformément au parcours de formation pour exercer l’activité d’équipier INC/PBE, le volume horaire à réaliser est de **96 heures** de formation en présentiel soit **80 heures pour l’incendie** (10 jours) et **16 heures** pour les opérations de protection des personnes des biens et de l’environnement (2 jours).

En amont de la formation doit être mis en place une FOAD et un tutorat en CIS. Le temps dédié à la FOAD et au tutorat en CIS pour la préparation des équipiers SPV n’est pas compris dans le temps en présentiel.

Comprise dans ces volumes horaires, une journée (8h) en présentiel est programmée avec le GFDC sur le plateau pédagogique de Crouël pour la réalisation des mises en situation feux réels et du module CSF (Compréhension du Système Feux).

###  L’équipe pédagogique

* + 1. Composition de l’équipe pédagogique

L’équipe pédagogique est composée d’un responsable pédagogique (RP) avec la qualification FORAC et de formateurs accompagnateurs incendie ayant la qualification de FORAC ou ACPRO. **Le ratio est d’un formateur accompagnateur pour 3 stagiaires**.

Tableau de répartition des formateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Formation | Stage équipiers INC/PBE |
| Nombre de stagiaires | 8 à 9 équipiers | 10 à 12 équipiers | 13 à 14 équipiers |
| Responsable pédagogique (FORAC) | 1 | 1 | 1 |
| FORAC INC\* | 2 (\*) | 3 (\*) | 4 (\*) |
| Total encadrement | 3 | 4 | 5 |

\*possibilité d’intégrer 2 ACPRO en substitution d’1 FORAC dans l’équipe pédagogique.

* + 1. Responsable pédagogique

Le responsable pédagogique est désigné par le chef de compagnie. Il doit être présent tout au long du stage et est chargé du suivi du dossier administratif du stage.

Il doit posséder le grade de sous-officier et la qualification Formateur Accompagnateur ; il doit être inscrit sur la liste d’aptitude pédagogique du SDIS 63 dans son domaine d’activité et être à jour de la formation continue des formateurs incendie dispensée chaque année. Il est garant de la qualité de la formation et du respect de la réglementation en la matière et coordonne l’équipe pédagogique.

Ainsi, Il est chargé de l’organisation du stage pour permettre aux stagiaires et aux formateurs de travailler dans de bonnes conditions. Il assure la bonne application du RIOFE équipier INC/PBE et du respect de l’ensemble des règlements et procédures en vigueur au sein du SDIS 63.

Il doit rendre compte à son autorité d’emploi de toutes difficultés rencontrées.

* + 1. Formateurs

Les formateurs qui participent au déroulement de cette formation sont à minima formateur accompagnateur et assure la continuité pédagogique sous la responsabilité du responsable pédagogique. Ponctuellement le concours à des ACPRO est possible pour compléter l’équipe pédagogique sur des actions de formation précises.

Ces formateurs sont également inscrits sur la liste d’aptitude pédagogique du SDIS 63 et sont à jour de la FMPA FOR INC.

* + 1. Intervenants extérieurs

Dans le cadre de la formation et notamment lors du module PBE des intervenants extérieurs pourront intervenir en qualité d’expert (Vétérinaires SP).

Les Formateurs aux techniques d’engagements et d’attaque incendies (FTEA) accompagnerons les journées dédiées aux formations en caisson d’observation et études des phénomènes thermiques (COEPT).

Des plastrons pourront être intégrés durant la semaine pour faciliter l’organisation et le déroulement du stage (Conducteurs PL COD1, Chefs d’agrès tout engin, For Acc stagiaire…)

###  Méthodes pédagogique

Cette formation se déroule en utilisant l’approche par compétence comme base pédagogique. Afin de favoriser cette méthode, des ressources et une formation ouverte à distance (FOAD) sont disponibles sur la plateforme ENASIS accessible en ligne.

Les mises en situations professionnelles (MSP) et les ateliers pédagogiques collectifs ou personnalisés (APP) sont privilégiés. Toutefois, l’ensemble des techniques pédagogiques peut être utilisé pour faciliter l’acquisition des compétences.

La professionnalisation se fonde sur les deux étapes suivantes :

* **Les mises en situation professionnelles cibles** permettent d’évaluer les compétences du stagiaire en amont de la formation. Ces mises en situation cibles peuvent être mises en place lors de la première journée du stage.
* **La construction d’un parcours personnalisé** est réalisée par l’équipe pédagogique afin de permettre au stagiaire de progresser et de réussir.

La professionnalisation représente donc un contrat moral entre les formateurs et les stagiaires. Les premiers s’engagent dans le soutien et l’accompagnement du stagiaire dans son parcours et les seconds s’engagent à travailler pour réussir.

**Le niveau de connaissances des stagiaires est vérifié chaque jour à l’aide des MSP et de l’autoévaluation.**

Les modalités de réalisation des MSP et des APP sont décrites dans ***le guide d’accompagnement des formateurs INC*** ***et PBE.***

###  Lieux de formation

Les formations d’équipiers INC/PBE sont délocalisées au sein des CIS support de formation sous l’autorité des compagnies organisatrices de formation.

Le choix des lieux des mises en situation et des ateliers pédagogiques sont à l’initiative des formateurs et peuvent être organisés sur des sites extérieurs sous la responsabilité du RP.

L’utilisation des sites extérieurs se fera dans le cadre de la convention temporaire ou permanente conformément à la Note de service NS/Formation/PRH/2018/ N°2 [*annexe 4*](#_Annexe_4_:)

Les journées de formation du module de compréhension du système feu et de l’observation des phénomènes thermiques seront organisées sur le centre de formation de Crouël. Ces journées seront programmées et réparties par le groupement formation en fonction des sollicitations.

###  Moyens logistiques et outils pédagogiques

Les moyens logistiques et techniques nécessaires à la formation des équipiers INC/PBE sont décrits ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Formation EQ SPV****Activité INC** | Matériel technique | Matériel pédagogique |
| * 2 engins incendie (hors CCF)
* 1 mannequin de sauvetage
* Une machine à fumée
* Un lot formation ARI
* 2 LSPCC
 | * Une salle de cours
* Un vidéo projecteur
* Un ordinateur ;
* Outils de l’évaluation
 |
| **Activité PBE** | * Un CID
* Un lot assèchement
* Un lot épuisement
* Un lot éclairage
* Un lot hyménoptère
* Un lot bâchage
* Un lot tronçonnage
* Un lot capture animalière
 |

## Mise en œuvre de l’évaluation des formations EQ INC/PBE

La formation des équipiers SPV INC/PBE est dite certificative et continue.

###  Modalité de l’évaluation

L’objectif de l’évaluation est d’apprécier à l’aide de critères adaptés le niveau de compétence atteint par le stagiaire au cours de mises en situation pratiques. Elle permet ainsi de déterminer son degré d’autonomie et son évolution au cours de la formation.

L’auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution personnelle.

* + 1. Nature des évaluations

La finalité de l’évaluation est d’apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d’autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel national d’évaluation et ce, en vue de la délivrance du diplôme.

Les différentes phases d’évaluations:

* Evaluations diagnostiques ;
* Autoévaluations accompagnées ;
* Evaluations formatives critériées ;
* Evaluation sommative et certificative.

*Cf. Tableau en* [*Annexe 3*](#_ANNEXE_3_Modalités)

La mesure des compétences se réalise lors de mises en situation correspondant aux activités décrites dans le référentiel national d’évaluation, sur la base d’indicateurs de réussite élaborés à partir des « savoir-agir » identifiés dans le référentiel national d’activités et de compétences. Ils permettent de caractériser les actions réalisées.

Les indicateurs portent sur:

* La qualité de la réponse : exactitude, précision, rigueur, ...
* Le processus utilisé pour y répondre : ***habileté***, adéquation, adaptation, ...
* Les normes applicables : ***connaissances***, respect, conformité, ...
* Le comportement : ***attitudes***, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...

Chaque activité/bloc de compétence se doit d’être évalué, tant sur les compétences qui lui sont propres mais également sur les compétences transversales. La mise en situation permet d’évaluer les ***habilités***, les ***attitudes*** et d’apprécier que le niveau des ***connaissances*** est adapté à l’activité.

* + 1. Critères d’évaluation

Trois niveaux d’acquisition de compétences coexistent :

* **A** « Acquise »
* **ECA** « En cours d’Acquisition »
* **NA** « Non Acquise »

**La compétence est acquise lorsqu’elle est validée au moins sur deux MSP.**

La certification du « bloc de compétences » est validée lorsque l’équipier obtient la mention « acquis » pour toutes les compétences associées d’un même « bloc ».

* + 1. Pondération des compétences

Les compétences référencées sont soumises à pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme étant « acquises », d’autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d’acquisition ». Les différents outils présentés ci-après mettent en avant ce principe de pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « **en cours d’acquisition** » pour les cases blanches.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **COMPETENCES** | **Acquis** | **En cours d’Acquisition** | **Non Acquis** |
| **Cases grisées****Compétences (certificatives)****obligatoires** | **Validation** | **Non validation**Doit repasser tout ou partie de la formation en présentiel avec une ou plusieurs MSP.Plan d’action déterminé par l’équipe pédagogique. |
| **Case blanches****Compétences (transversales) non obligatoires** | **Validation** | **Validation**Accompagnement avec tuteur ou ACPRO ou FORAC au sein de son CIS. | **Validation**Doit valider cette compétence au sein de son CIS avec un tuteur ou ACPRO ou FORAC. Possibilité de repasser cette compétence sur une nouvelle formation.Précision dans le plan d’action du livret de suivi des évaluations. |

***Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence***

* + 1. Evaluation diagnostique

L’objectif de cette journée pour les formateurs est de réaliser une première évaluation diagnostic des compétences précédemment acquises par les apprenants. Ce diagnostic permettra de valider la FOAD ainsi que les compétences associées et validées lors du tutorat au sein du CIS d’affectation.

Ces pré-acquis seront inscrits par l’apprenant sur son livret de suivi et validés par les formateurs et /ou le responsable pédagogique de la formation.

* + 1. Exploitation de l’évaluation diagnostique

L’exploitation de cette évaluation aura pour objectif de préparer et calibrer les contenus de la semaine de formation en essayant de se rapprocher le plus possible des besoins recensés par l’équipe d’encadrement.

###  Outils et méthodes d’évaluation

Les outils et méthodes d’évaluation doivent être présentés aux stagiaires dès le début de la formation.

Les outils de l’évaluation développés au sein du SDIS 63 sont les suivants

* Le livret individuel de suivi des évaluations ([annexe N°5](#_Annexe_5_:))
* La fiche évaluation des mises en situation ([annexe N°6](#_Annexe_6_:))
* La Fiche d’auto-évaluation d’accompagnement du stagiaire ([annexe N°7](#_Annexe_7_:_1))
* La Fiche d’aide au débriefing pour les formateurs ([annexe N°8](#_Annexe_8_:)).
	+ 1. Le Livret individuel de suivi des évaluations

Un document de traçabilité et de synthèse de chaque évaluation est mis à disposition du stagiaire conformément au Référentiel National d’Évaluations des équipiers SPV.

Ce document permet d’une part d’assurer le suivi des évaluations continues et de synthétiser les compétences validées au sein de cette formation.

Il est également accessible sur la plateforme [ENASIS](https://enasis.univ-lyon1.fr/icap_website/635/6023) pour chaque emploi ou domaine d’activité.

* + 1. La fiche évaluation des mises en situation

Cette fiche a pour objectif d’assurer la traçabilité de l’évaluation du stagiaire pour chaque mise en situation réalisée. Les compétences validées lors de la MSP sont renseignées sur le livret individuel.

* + 1. Les outils d’aides à l’auto-évaluation et au débriefing

L’auto-évaluation simple ou accompagnée est réalisée par le formateur. La fiche d’auto-évaluation et la fiche d’aide au débriefing permettent d’accompagner le stagiaire dans son autodiagnostic.

* + 1. Les évaluateurs

Les membres de l’équipe pédagogique sont les évaluateurs. L’ensemble des évaluations est intégré au dossier de formation pour étayer et justifier les décisions d’aptitude ou d’inaptitude proposées par les évaluateurs sur le procès-verbal de la formation. Ces décisions portent sur chaque bloc de compétence. L’ensemble des blocs de compétence doit être validé par la mention « Apte » pour valider la totalité de la formation.

###  La commission de certification

En fin de formation, l’ensemble des documents de suivi de l’évaluation ainsi que le procès-verbal permettent à la commission de certification validant la formation de statuer sur la certification des stagiaires.

La commission de certification validant la formation d’équipier SPV comprend :

* Le chef du groupement formation ou son représentant, président ;
* Le responsable pédagogique du stage ;
* Un officier de sapeur-pompier volontaire ;
* Un sous-officier de sapeur-pompier volontaire

Tous les membres de la commission ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents. La commission prend sa décision à la majorité. En cas d’égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Il peut, lors de la délibération, s'appuyer sur les évaluations formatives effectuées sur l'ensemble du stage et, en cas de besoin, sur les observations des équipes pédagogiques et des évaluateurs.

Le jury doit s’assurer que le participant :

* A atteint l’ensemble des compétences de la formation ;
* De la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives à l’activité ;
* De la conformité du processus d’évaluation du candidat établit dans le présent référentiel.

###  Gestion des « non-réussites »

L’article 11 de l’arrêté du 22 août 2019, précise que « En cas de non validation d’un ou plusieurs blocs de compétences », le stagiaire peut, dans un délai maximum de trois ans, se présenter à nouveau à l’évaluation du ou des blocs de compétence non validés.

Le stagiaire sera alors admis à nouveau sur une formation d’équipier INC/PBE pour être réévalué sur une ou plusieurs mises en situation afin de valider toutes les compétences certificatives obligatoires (cases grisées) ou le bloc de compétences concerné.

###  Diplôme / attestation

A l’issue de la formation le stagiaire se voit délivrer deux documents :

* Les stagiaires ayant suivi la formation se voient remettre une **attestation de suivi de la formation** comportant les éléments précisés **en** [**annexe 9**](#_Annexe_9_:);
* Les stagiaires ayant validé l’ensemble des modules nécessaires à la formation d’équipier SPV se voient délivrer un **diplôme de portée nationale d’équipier SPV** conforme au modèle du référentiel national.

Seul le logo de l’organisme de formation peut être ajouté au modèle de diplôme, sur la droite du timbre de Marianne.

Ce diplôme peut être attribué par trois modalités :

* La réussite à la formation;
* La décision d’une commission de dispense de formation;
* La décision d’une commission de validation des acquis de l’expérience.

Sur le diplôme, la modalité d’attribution ne doit pas apparaître, aucune discrimination entre les trois modes d’attribution ne doit-être perceptible.

Ces deux documents doivent permettre d’alimenter les données du livret individuel de formation dématérialisé afin d’activer les emplois opérationnelles correspondants.

###  Evaluation de fin de formation

Chaque session de formation fait l’objet d’une évaluation de fin de formation qui permettra à terme d’améliorer le suivi et la qualité des formations.

* + 1. Colloque de fin de formation

A l’issu de chaque session de formation, le responsable pédagogique est chargé de réaliser un colloque (bilan) de fin de formation.

Ce bilan fait état des points positifs et des axes d’améliorations à prendre en compte pour les futures formations.

Cette évaluation finale est établie par les stagiaires de façon collégiale et est retransmise au GFDC ou aux Référents formation Cie par le responsable pédagogique.

* + 1. Questionnaire individuel de fin de formation

A l’issu de chaque session de formation, chaque stagiaire sera contacté individuellement par mail par le GFDC pour réaliser une évaluation de fin de formation. Cette évaluation sera réalisée en ligne sur la plateforme de formation à distance ENASIS à l’aide d’un questionnaire préétabli.

# Gestion Administrative et financière

L’ensemble des règles de gestion administrative et financière des formations sont référencées dans le règlement des formations du SDIS 63. Le GFDC assure le suivi des dossiers de stage, la réservation des repas et l’hébergement des stagiaires.

###  Suivi du dossier de stage

A l’issu de la formation le responsable pédagogique transmet l’ensemble des pièces constitutives du dossier de formation au groupement formation.

L’ensemble des pièces justificatives du dossier sont conservées et archivées au sein du groupement formation pendant une durée minimum 10 ans.

Les livrets individuels de suivi des évaluations sont restitués aux apprenants via leurs chefs de CIS, une copie sera conservée dans le dossier de stage

###  Restauration et hébergement

La restauration est prise en charge par le groupement formation à hauteur du tarif défini par la délibération du CA.

La réservation des repas et du prestataire est réalisée par le référent formation de la compagnie en accord avec le GFDC.

Un hébergement peut être mis à disposition à la demande des stagiaires sous réserve des conditions définies par délibération du CA.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Blocs de compétences liés aux domaines d’activités de l’équipier Incendie

|  |
| --- |
| **Bloc de compétences 1** |
| **Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité** |
| **Compétences :**1. Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
2. Prendre en compte les impliqués
 |
| **Savoir-agir :**1. Utiliser la technique et le matériel adapté Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité
2. Rassurer les personnes à secourir

Encadrer et accompagner les personnes secourues |
| **Eléments des compétences**Habiletés :* Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés
* Réaliser un sauvetage sans matériel
* Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis
* Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
* Adapter l’usage des matériels au contexte

Attitudes :* Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues
* Faire preuve d’empathie et bienveillance envers les impliqués

Connaissances :* Marche générale des opérations de lutte contre l’incendie
* Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
* Le confinement et l’évacuation
* Rôle du binôme
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles)
* Capacité et modalité d’utilisation des moyens élévateurs aériens (MEA)
* Règles d’emploi des EPI
* Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
 |
| **Ressources à minima** :* Règlement opérationnel du SIS
* Guides de doctrine opérationnelle ;
* Guides de techniques opérationnelles ;
* Règlement d’instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
* Partages d’Informations Opérationnelles (PIO)
 | * Règlement Formation
* GDO Engagement milieu vicié SDIS 63
* GDO ouverture de porte SDIS 63
* FTO Incendie
* Fiches OPS
* Fiches RENS
 |

|  |
| --- |
| **Bloc de compétences 2** |
| **Activité : Sécuriser la zone d’intervention** |
| **Compétences :**1. Analyser l’environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Mettre en place les zonages opérationnels
 |
| **Savoir-agir :**1. Observer l’environnement opérationnel Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers Signaler les sources de dangers
3. Sécuriser les zones opérationnelles Informer, rendre compte
 |
| **Eléments des compétences**Habiletés :* Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
* Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
* Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
* Adapter l’usage des matériels au contexte

Attitudes :* Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
* Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :* Marche générale des opérations de lutte contre l’incendie
* Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
* Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
* Disposition constructive
* Prévention opérationnelle
* Rôle du binôme
* Périmètres et zonages opérationnels
* Gestion des fluides
* Méthodologies opérationnelles
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de reconnaissance
* Règles d’emploi des EPI
* Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
 |
| **Ressources à minima** :* Règlement opérationnel du SIS
* Guides de doctrine opérationnelle ;
* Guides de techniques opérationnelles ;
* Règlement d’instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
* Partages d’Informations Opérationnelles (PIO)
 | * Règlement Formation
* GDO Engagement milieu vicié SDIS 63
* GDO ouverture de porte SDIS 63
* FTO Incendie
* Fiche OPS
* Fiches RENS
 |
| **Bloc de compétences 3** |
| **Activité : Eteindre un incendie** |
| **Compétences :**1. Réaliser un dispositif d’extinction
2. Exploiter les capacités des équipements d’extinction
 |
| **Savoir-agir :**1. Prendre les matériels adaptés à la mission

Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d’agrès Alimenter un établissement1. Utiliser les capacités des équipements d’extinction Déblayer et surveiller après l’extinction
 |
| **Eléments des compétences**Habiletés :* Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés
* Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne
* Exploiter les capacités des équipements et matériels d’extinction
* Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
* Adapter l’usage des matériels au contexte

Attitudes :* Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
* Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :* Marche générale des opérations de lutte contre l’incendie
* Protection des biens (évacuation, mise à l’abri)
* Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
* Agents extincteurs, procédés d’extinction
* Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
* Méthodologies opérationnelles
* Règles d’établissement des tuyaux
* Manœuvres en binôme
* Hydraulique, besoins et ressources en eau
* Moyens facilitant l’action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes…)
* Capacité et modalités d’utilisation des engins de lutte contre l’incendie
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de lutte contre l’incendie
* Capacité et modalités d’utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
* Règles d’emploi des EPI
* Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
* Capacité et modalités d’utilisation des hydrants
* Déblai et surveillance
 |
| **Ressources à minima** :* Idem bloc de compétence 1 et 2
 |

**Blocs de compétences liés aux domaines d’activités de l’équipier opérations diverses**

|  |
| --- |
| **Bloc de compétences 6** |
| **Activité : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l’environnement** |
| **Compétences :**1. Participer à la protection des personnes et des biens
2. Participer à la protection de l’environnement
3. Intervenir lors d’événements climatiques
 |
| **Savoir-agir :**1. Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux

Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents1. Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux

Protéger l’environnement1. Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les dangers et les enjeux

Préserver les personnes de dangers liées aux événements climatiques Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuationProcéder à la protection des biens exposés à l’événement climatique |
| **Eléments des compétences**Habiletés :* Analyser le contexte avec objectivité et recul
* Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
* Protéger les biens par une mise à l’abri ou une évacuation
* Prendre des mesures de protection de l’environnement
* Développer et diffuser la culture de sécurité civile
* Procéder à l’épuisement ou l’asséchement de locaux inondés
* Réaliser un bâchage d’infrastructure ou de bien
* Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant
* Dégager lors de situation d’urgence les infrastructures ou lieux obstrués par des arbres Attitudes :
* Etre bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
* Intégrer les limites des champs d’action de la sécurité civile
* Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
* Préserver son potentiel physique et psychologique Connaissances :
* Marche générale des interventions de protection des personnes, des biens et de l’environnement
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels d’épuisement, d’asséchement
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels d’éclairage
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de forcement
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels d’élagage, tronçonnage
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de découpe
* Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...)
* Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d’intervention
 |
| **Ressources à minima** :* Idem bloc de compétence 1 et 2
 |

|  |
| --- |
| **Bloc de compétences 7** |
| **Activité : Intervenir pour une mission impliquant des animaux** |
| **Compétences :**1. Intervenir en présence d’un animal blessé, en danger ou menaçant
2. Procéder à la destruction d’hyménoptères
 |
| **Savoir-agir :**1. Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux

Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger Isoler des risques relatifs à un animal dangereux1. Observer la situation et le contexte de l’intervention

Analyser et identifier les risques et les enjeux Détruire les hyménoptères |
| **Eléments des compétences**Habiletés :* Analyser le contexte avec objectivité et recul
* Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
* Secourir un animal blessé ou en danger
* Capturer ou neutraliser un animal dangereux
* Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères Attitudes :
* Intégrer les limites du champ d’action de la sécurité civile
* Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
* Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, …)
* Préserver son potentiel physique et psychologique Connaissances :
* Marche générale des interventions liées aux animaux
* Capacité et modalités d’utilisation des matériels de capture et de neutralisation
 |
| **Ressources à minima** :* Règlement opérationnel du SIS
* Guides de doctrine opérationnelle ;
* Guides de techniques opérationnelles ;
* Règlement d’instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
* Partages d’Informations Opérationnelles (PIO)
 | * GDO Ouverture de porte du SDSI 63
* FTO PBE Forcement
* Notes de Services Opérationnelle
 |

## Annexe 2 : Chronogramme formation EQ SPV INC/PBE

Document accessible sous ENASIS🡪Chronogramme EQ SPV INC/PBE 2022

## Annexe 3 : Modalités d’évaluation d’une formation certificative

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Types d’évaluations** | **Objectifs de l’évaluation** | **Impacts de l’évaluation** |
| Evaluation diagnostique | Acte pédagogique de mesure réalisé en amont ou au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l’apprenant en rapport auxsavoirs-agir du référentiel national d’évaluation. | * Valider des compétences déjà acquises.
* Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic.
 |
| Autoévaluation accompagnée | Acte pédagogique de mesure réalisé par l’apprenant accompagné par un membre de l’équipe pédagogique en cours de formation destiné à :* Matérialiser et à faire prendre conscience à l’apprenant de son niveau de compétences en rapport aux savoirs-agir du référentiel national d’évaluation ;
* Développer la capacité de l’apprenant à acti- ver et à articuler ses ressources ;
* Confirmer ou pas l’atteinte du niveau requis
 | * Déclencher chez l’apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés.
* Développer la réflexivité.
* Faire tracer via l’équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés.
* Proposer en coopération avec l’apprenant un plan d’actions adapté favorisant le développement des compétences.
 |
| Evaluation formative critériée | Acte pédagogique de mesure réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyser le niveau des apprenants par rapport aux savoirs- agir du référentiel national d’évaluation.Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations. | * Validation d’acquissions de compétences et/ou des blocs de compétences.
* Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l’évaluation formative critériée.
* Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l’acquisition des compétences.
* Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le

diplôme. |
| Evaluation sommative et certificative | Phase de synthèse des évaluations citées ci- dessus. | * Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des

évaluations permettant de valider ou pas la certification. |

## **Annexe 4 :** Demande d’utilisation temporaire de biens privés ou espaces publics *(dans le cadre de mise en situation de formation)*

Je soussigné(e),

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mme ou M.** | **Prénom** | **Nom** |
|  |  |  |
| **Adresse** | **Code Postal** | **Commune** | **N° Téléphone** |
|  |  |  |  |
| **Adresse mail de contact :** |  |

Agissant en qualité de propriétaire ou ayant droits des locaux indiqués ci-dessous, autorise le SDIS 63 à pouvoir en disposer dans le cadre de mise en situation de formation :

|  |  |
| --- | --- |
| Type de propriété (descriptif terrain, bâtiment…) | Adresse de la propriété mise à disposition |
| N° | Voirie | Code Postal | Commune |
|  |  |  |  |  |
| Conditions et restrictions d’utilisation (conditions d’accès, limites d’usage et d’action…)(sinon, inscrire néant) |
| -- |

|  |  |
| --- | --- |
| Dates d’utilisation | Horaires d’utilisation |
| de | à |
| / / | H | H |
| / / | H | H |
| / / | H | H |

***Nota :*** Le SDIS 63 souscrit l’ensemble des contrats pour garantir les risques lui incombant, notamment
pour sa responsabilité civile. En aucun cas, la responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée par le SDIS 63
lors de l’utilisation des locaux ou espaces mis à sa disposition.

Le SDIS 63 répondra des dommages causés aux locaux du fait de ses activités dès lors
que sa responsabilité est engagée.

Fait à , le  / /

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Signature du propriétaire ou ayant droit :** |  | **Interlocuteur local SDIS 63** |
|  |  | **Grade** | **Prénom** | **Nom** |
|  |  |  |  |
|  | **N°Tph :** |  |
|  | CIS ou U.Spé. : |

***Cette fiche est à joindre à celle de la séquence de FMPA et à conserver au CIS
ou auprès du CTD pour les spécialités.***

****

## **Annexe 5 :**

****

|  |
| --- |
| Annexe 6 : Fiche d’évaluation de mise en situation |
|  | Date : | Formateurs : |

|  |  |
| --- | --- |
| Thème de la MSP : | Consignes au requérant : |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ACTIVITÉS / Blocs de compétences** | **COMPÉTENCES ASSOCIÉES** | **SAVOIRS-AGIR** | **A** | **ECA** | **NA** |  |
| 1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité | Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité | Utiliser la technique et le matériel adaptéEffectuer le sauvetage ou la mise en sécurité |  |  |  |  |
| Prendre en compte des impliqués | Rassurer les personnes à secourirEncadrer et accompagner les personnes à secourir |  |  |  |  |
| 2. Sécuriser la zone d’intervention | Analyser l’environnement opérationnel | Observer l’environnement opérationnelAnalyser la situation opérationnelle |  |  |  |  |
| Identifier les risques | Détecter les sources de dangersSignaler les sources de dangers |  |  |  |  |
| Mettre en place les zonages opérationnels | Sécuriser les zones opérationnellesInformer, rendre compte |  |  |  |  |
| 3. Eteindre un incendie | Réaliser un dispositif d’extinction | Prendre les matériels adaptés à la missionRéaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d’agrès Alimenter un établissement |  |  |  |  |
| Exploiter les capacités des équipements d’extinction | Utiliser les capacités des équipements d’extinction Déblayer et surveiller après l’extinction |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Retour réflexif : | **Synthèse MSP** | **A** | **ECA** | **NA** |  |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Annexe 6 : Fiche d’évaluation de mise en situation |
| **ACTIVITÉS / Blocs de compétences** | **COMPÉTENCES ASSOCIÉES** | **SAVOIRS-AGIR** | **A** | **ECA** | **NA** |  |
| 6. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l’environnement | Participer à la protection des personnes et des biens | Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents |  |  |  |  |
| Participer à la protection de l’environnement | Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeuxProtéger l’environnement |  |  |  |  |
| Intervenir lors d’événements climatiques | Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les dangers et les enjeuxPréserver les personnes de dangers liées aux événements climatiquesProcéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuationProcéder à la protection des biens exposés à l’événement climatique |  |  |  |  |
| 7. Intervenir pour une mission impliquant des animaux | Intervenir en présence d’un animal blessé, en danger ou menaçant | Observer la situation et le contexte de l’intervention Analyser et identifier les risques et les enjeux |  |  |  |  |
| Procéder à la destruction d’hyménoptères | Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger Isoler des risques relatifs à un animal dangereux |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Retour réflexif : | **Synthèse MSP** | **A** | **ECA** | **NA** |  |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Annexe 7 : Fiche d’auto-évaluation d’accompagnement du stagiaire |
| Nom / Prénom : | Date : |

|  |
| --- |
| Thème de la MSP : |

|  |  |
| --- | --- |
| **Quels sont les risques rencontrés ?** | **Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?** |
| **Victimes** | □ |  |
| Vital | □ |  |
| Neurologique | □ |  |
| Traumatologique | □ |  |
| Impliqués / Concernés | □ |  |
| Chimiques | □ |  |
| Asphyxie | □ |  |
| Panique | □ |  |
| Incendie | □ |  |
| Pollution | □ |  |
| Electricité | □ |  |
| Météo | □ |  |
| Explosion | □ |  |
| Suraccident | □ |  |
| Effondrement | □ |  |
| Radiologique | □ |  |
| Toxique | □ |  |
| Biologique | □ |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Compétences à travailler : | **Synthèse MSP** | **A** | **ECA** | **NA** |

## Annexe 8 : Fiche d’aide au débriefing pour les formateurs

|  |  |
| --- | --- |
| 1. OBSERVATION :
 | * Quelle était la situation à l’arrivée ?
 |
| 1. ANALYSE :
 | * Quelles étaient les risques ? (cf. document analyse des risques)
 |
| 1. DECISIONS :
 | * Quel raisonnement tactique ?
 |
| 1. PRESCRIPTIONS :
 | * Renvoi vers les ressources correspondantes aux éléments de la situation
 |

***Point important pour la conduite du débriefing :***

* 80% du temps de parole pour l’apprenant et 20% du temps de parole pour le formateur.
* Le formateur **amène** l’apprenant à analyser la situation.
* Ne pas se fixer **uniquement** sur l’apprenant.
* Pas de jugement.

## Annexe 9 : Attestation de suivi de la formation d’équipier INC/PBE



##  Annexe 10 : Diplôme d’équipier INC/PBE



Table des abréviations

ACPRO : Accompagnateurs de proximité

APC : Approche Par les Compétences

APP : Atelier Pédagogique Personnalisé

ARI : Appareils Respiratoires Isolant

BC : Bloc de Compétences

CA : Conseil d’Administration

CE SPV : Chef d’Equipe Sapeurs-Pompiers Volontaire

CID : Camion d’Interventions diverses

CIS : Centre d’incendie et de secours

COEPT : Caisson d’Observation et d’Etude des Phénomènes Thermiques

CSF : Compréhension du Système Feu

DDSIS : Directeur Départemental des Services d’Incendie et de Secours

Equipier (EQ) INC/PBE : équipier intervenant dans les domaines d’activité incendie / protection des personnes, des biens et de l’environnement

FORAC : Formateurs Accompagnateurs

FPT : Fourgon Pompe Tonne

ENASIS : Environnement Numérique d’Apprentissage pour les Services d’Incendie et de Secours

EPI : Equipements de Protection Individuel

Fiches RENS : Fiches Renseignements

Fiches OPS : Fiches Opérationnelles

FOAD : Formation Ouverte à Distance

FTEA : Formateurs aux techniques d’engagement et d’attaque

FTO : Fiches techniques Opérationnelles

FTC : Formation de Tronc Commun

GFDC : Groupement Formation et Développement des Compétences

GNR : Guide National de Références

INC : Incendie

LSPCC : Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes

MEA : Moyens Elévateurs Aériens

MSP : Mise en Situation Professionnelle

PBE : Protection des Biens et de l’Environnement

PIO : Partages d’Informations Opérationnelles

RP : Responsable Pédagogique

RI : Règlement Intérieur

RO : Règlement Opérationnel

RNAC : Référentiel National Activité et Compétences

RIOFE : Référentiel Interne d’Organisation des Formations et de l’Évaluation

SDIS : Service Départemental d’Incendie et de Secours.

SPV : Sapeurs-Pompiers Volontaires

SUAP : Secours d’Urgence et Aux Personnes.

SSSM : Service de Santé et de Secours Médical.

SR : Secours Routiers

VSAV : Véhicule de Secours Aux Victimes.